

Rapport Bergier Usages politiques et polémiques

par François WALTER,* Lausanne

Pourquoi revenir encore sur «l'affaire» et le rapport Bergier ? Saturés d'informations, nous risquons de tourner trop vite la page en ne conservant que quelques jugements de valeur hâtifs complaisamment relayés par les médias, ou de laisser le champ libre à ceux qui utilisent le débat à des fins politiques. L'occasion d'une réflexion à distance nous est donnée par la parution, dans une collection aux positions droitières affichées, d'un ouvrage polémique¹ dont l'objectif avoué est de remettre en cause la démarche et les conclusions du «Rapport final» de la Commission indépendante d'experts Suisse-Seconde Guerre mondiale (CIE), commission plus connue sous le nom de son président, le professeur Jean-François Bergier.²

Emmenés par le secrétaire patronal et journaliste Jean-Philippe Chenaux, les auteurs de ce livre polémique n'acceptent pas ce qu'ils considèrent comme un «jugement infamant» prononcé lors de la présentation du rapport par le président Bergier (mars 2002) qui déclarait alors : «La politique de nos autorités a contribué à la réalisation de l'objectif le plus atroce, l'Holocauste.» Cette idée avait déjà été exprimée dans le rapport intermédiaire sur les réfugiés en 1999, à savoir qu'«en créant des obstacles supplémentaires à la frontière, les autorités suisses ont contribué - intentionnellement ou non - à ce que le régime national-socialiste atteigne ses objectifs». Ces deux phrases ne figurent pas dans le *Rapport final*, au ton beaucoup plus mesuré.

Le président Bergier ne pouvait néanmoins pas ignorer que, coupés de leur contexte, de tels propos outrageusement simplificateurs et autoflagellateurs feraient la une des journaux avides de sensationnel. Tel a été effectivement le cas et il est certes dommageable que le public ne retienne des

11000 pages publiées par la CIE qu'une petite phrase malheureuse et assassine.

Ce filon démagogique, les onze auteurs dirigés par Chenaux ne se privent pas de l'exploiter, tout en reprenant la litanie des reproches adressés depuis des années aux travaux de la CIE. Le dossier le plus intéressant de ce recueil est sans doute la longue chronique qui met en perspective depuis 1945 les événements qui ont justifié, en décembre 1996, la formation de la Commission. On s'aperçoit ainsi combien les questions sensibles qui ont marqué la «crise» des années '90 ont préoccupé les institutions et ayants droit concernés avant que «l'affaire» des fonds en déshérence n'éclate brutalement en 1995.

Sans faire toute la lumière sur les raisons de la crise, la chronologie en met bien en exergue les aspects conjoncturels. Ceux propres au contexte américain d'abord, comme la conjonction des intérêts électoralistes des

* Professeur d'histoire nationale à l'Université de Genève.

Clinton et autres D'Amato ou les objectifs politiques et financiers du Congrès juif mondial d'Edgar Bronfman. Ceux, plus complexes, des intérêts économiques à l'échelle mondiale et du rôle de la place financière suisse. La Suisse apparaît ici comme un maillon vulnérable dans la rivalité économique entre l'Europe et les Etats-Unis dans le contexte de la mondialisation.

Mis bout à bout pour la première fois, les nombreux documents d'une vaste revue de presse renforcent la thèse d'une campagne orchestrée de Wall Street et de la City contre le secret bancaire et la place financière suisse, dans le cadre de ce qu'on a pu appeler «l'industrie de l'Holocauste», celle-là même qui exploite les souffrances des victimes de la barbarie nazie pour extorquer de l'argent à l'Europe. Des revendications exorbitantes de plusieurs milliards de dollars, des accusations ahurissantes concernant la compromission de la Suisse avec l'Allemagne nazie participent de l'escalade verbale qui va jusqu'à la menace de «guerre totale» brandie par Bronfman, qui par ailleurs ne mâche pas ses mots en parlant de la Suisse : «Ce soi-disant Etat neutre s'est rendu coupable du pire brigandage de l'histoire de l'humanité» !

Coûteuse désinvolture

Face à de telles outrances, force est de reconnaître le bien plus préoccupant manque de perspicacité des autorités suisses qui ont totalement sous-estimé la portée de l'offensive et mal imaginé les parades. Le conseiller fédéral Leuenberger lui-même admit les effets navrants d'une réaction officielle tardive. Reste que pendant des décennies, banques et assurances ont fait preuve d'arrogance, voire de désinvolture coupable dans la liquidation des dossiers et comptes qui avaient appartenu à des victimes de la Shoah.

Sur ce point, le rapport Bergier est accablant : il relève les longues années «d'un silence buté» et le manque d'efficacité des mesures prises (notamment en 1962) pour éviter que la Suisse puisse «être ne serait-ce que soupçonnée de vouloir s'enrichir des avoirs ayant appartenu aux victimes d'événements révoltants» (arrêté fédéral, 1962).

On connaît la suite : les coûteux travaux de révision entrepris par les établissements bancaires pour identifier les comptes ayant des liens possibles avec des victimes (des frais pouvant dépasser le milliard de francs, soit une somme énorme comparativement aux 22 millions alloués à la Commission Bergier !) ; puis l'accord global de 1998 par lequel les banques acceptent de dédommager les plaignants pour une somme de 1,25 milliard de dollars ! On est loin des milliards réclamés primitivement, mais aussi du montant réel de quelques dizaines de millions que possédaient effectivement les victimes juives de la Shoah.

Reste le travail des historiens de la Commission Bergier, qui a poursuivi jusqu'à son terme le mandat confié par le Conseil fédéral en 1996, à savoir la conduite des recherches sur l'ensemble des aspects controversés. La Commission s'est acquittée de sa tâche dans les délais prescrits, ce qui constitue en soi un tour de force. Les résultats, impressionnants d'ampleur et de qualité, s'offrent à la critique comme tout travail historique et, comme tels, sont susceptibles d'être affinés et complétés dans les années à venir.

Les différents rapports proposent les interprétations qui apparaissent «aujourd'hui les plus raisonnables» à leurs auteurs. «Elles ne sont en aucun cas ni une vérité d'Etat (...) ni une vérité définitive. Une recherche historique ne s'achève jamais ; et moins encore lorsqu'elle atteint pareille ampleur» (*Rapport final*, p. 501). Ceci permet de bien différencier les portées du rapport : scientifique d'abord, et

assumée comme telle par ses rédacteurs ; politique ensuite, dont la responsabilité incombe entièrement aux mandants, les autorités fédérales en l'occurrence, lesquelles ont jusqu'ici totalement escamoté le débat sur les résultats des travaux de la Commission, ce qui est proprement consternant ; il a enfin une portée morale qui concerne tous les citoyens de ce pays, ce fameux «devoir de mémoire» dont il est question à la fin du rapport final.

Ces différents niveaux doivent être soigneusement distingués, même si l'origine et la constitution de la Commission laissent planer une ambiguïté. C'est tout le problème des commissions d'experts dont il ne suffit pas de dire qu'elles sont indépendantes pour qu'elles le soient vraiment. Quand d'autres historiens jugeaient préférable de se dérober, Bergier a eu le courage de relever le défi et il était probablement le mieux placé parmi les historiens suisses pour le faire.

Manipulation idéologique

Compte tenu des enjeux et des attentes, le risque cependant de lire les conclusions des travaux de la Commission Bergier comme une vérité officielle ou de leur conférer tacitement ce statut ne peut pas être totalement évité. Malgré les dénégations de son président et les efforts bien réels du rapport final de gommer les jugements de valeur et de pondérer tout ce qui touche aux considérations morales du dossier.

Cette faille dans la position «indépendante» des historiens de la Commission, le groupe que dirige Chenux et d'autres ont su l'exploiter, dans le but d'intenter un mauvais procès aux rapports, sans d'ailleurs avoir pris la peine de les lire dans leur totalité. Les allégations peuvent se ramener à trois thèses qui portent sur quelques points sensibles : le refoulement des réfugiés à la frontière suisse, le rôle des achats d'or, la vérité jugée officielle trans-

mise par les rapports, qui serait de sus très connotée idéologiquement. Reprenons successivement ces affirmations.

En ce qui concerne les réfugiés refoulés, Chenux et consorts reprochent à la CIE de ne pas avoir tenu compte des études menées à Genève sur le fichier de l'arrondissement territorial. Celles-ci amèneraient par extrapolation à revoir à la baisse le nombre de 20000 refoulés admis par la Commission. Or, contrairement à ce que prétendent ses contradicteurs, le rapport Bergier évoque les recherches de Genève sans vouloir en suivre les conclusions, ce qui est parfaitement légitime puisqu'il y a controverse sur l'interprétation. Avec lucidité, le *Rapport final* considère comme plus important «la question de savoir ce que les autorités connaissaient» de la situation en décrétant le principe du refoulement. On sait à quels dérapages négationnistes ont conduit les comparaisons des comptabilités macabres à propos des camps de la mort et du goulag soviétique.

En ce qui concerne les questions financières et monétaires (les achats d'or spolié et les crédits de clearing à l'Allemagne), Chenux et consorts publient les contributions de l'historien neuchâtelois Philippe Marguerat et de Jean-Christian Lambelet, professeur d'économie à l'Université de Lausanne. Or Marguerat a été le premier en 1991 à proposer une explication cohérente des rapports économiques entre la Suisse et l'Allemagne et à défendre le point de vue selon lequel «la Suisse neutre a traité le Reich allemand et les Alliés avec équilibre et impartialité». Ses thèses ont été ensuite systématisées et formalisées par l'économiste Lambelet qui soutient que la commission Bergier «n'a pas fait œuvre scientifique» dans l'examen du dossier financier.

Le modèle Lambelet crédite la Banque nationale d'un comportement parfaitement rationnel du point de vue d'une saine gestion de la politique monétaire. Or sont sans cesse intervenues dans l'appréciation

des dirigeants de la Banque nationale des considérations juridiques et politiques. Il ne s'agit donc pas seulement de technique financière, aussi les auteurs des rapports de la CIE ont-ils raison de privilégier la complexité au détriment d'un enchaînement logique de solutions techniques. Le *Rapport final*, en portant sur cette politique une appréciation historique et morale sévère, se veut attentif au fait que « les explications présentées après coup sont en général des rationalisations » et que, « d'autre part, ces motifs n'ont pas pu rester les mêmes d'un bout à l'autre de la guerre » (p. 236).

La dernière salve du réquisitoire anti-Bergier mobilise un argumentaire idéologique. On lira sous la plume du philosophe Eric Werner : « Du rapport Bergier on ne dira pas au sens strict qu'il se rattache au genre légendaire (...). C'est un écrit historique, dirions-nous, mais n'en faisant pas moins certaines concessions aux techniques de la légende » (p. 261).

L'outrecuidance s'accompagne d'une accusation forte, celle d'avoir écrit un rapport qui pêche par omission pour des raisons idéologiques ! En matière d'idéologie, l'auteur de cette attaque peut certes en conter de belles. Quelques pages auparavant, il fait allégeance à Ernst Nolte, un historien allemand, dont les interprétations amphigouriques du phénomène fasciste et le rapprochement niveleur entre le national-socialisme et le bolchevisme ont tôt fait le lit du négationnisme historique.

Histoire et révolution

Pour mettre tout ce beau monde d'accord, c'est Olivier Delacrétaz lui-même, président de la Ligue vaudoise, un mouvement fédéraliste d'une droite extrêmement profilée, qui clôt le recueil par quelques propos musclés. Selon lui, le rapport Bergier distille sournoisement un poncif

mensonger : la population suisse se serait honorablement conduite durant la Seconde Guerre mondiale, alors que les autorités politiques et les dirigeants de l'économie auraient failli en pactisant avec les nazis. D'après Delacrétaz, cette vision manichéenne serait celle des révolutionnaires et il conviendrait donc de ne pas laisser « les idéologues marxistes ou gauchistes nous dicter qui sont nos héros et qui sont nos traîtres ! » Tout est donc dit.

Si réévaluer, comme l'a fait la Commission Bergier, le rôle de la Suisse dans les années difficiles de la guerre, si montrer la complexité des situations auxquelles ont été confrontés les responsables politiques, si découvrir que les décisions prises n'ont pas toujours été clairvoyantes ni généreuses, si tout cela est de gauche, alors admettons que l'histoire par essence est révolutionnaire.

A quand une chasse aux sorcières généralisée contre les historiens ? Si nous n'y prenons garde, si nous nous laissons aveugler par les manipulations scientifiques et les inepties, c'est bien là que voudraient nous mener certains des auteurs du recueil de la Ligue vaudoise.

F. W.

¹ Jean-Philippe Chenaux (sous la dir. de), *Les conditions de la survie. La Suisse, la Deuxième Guerre mondiale et la crise des années '90*, Cahiers de la renaissance vaudoise, Lausanne 2002, 350 p. Les Cahiers sont une publication du Mouvement de la renaissance vaudoise, dont la Ligue vaudoise est la forme politique.

² Commission indépendante d'experts Suisse - Seconde Guerre mondiale, *La Suisse, le national-socialisme et la Seconde Guerre mondiale. Rapport final*, Pendo Verlag, Zurich 2002, 570 p. Les 25 volumes de rapports spécifiques paraissent aux éditions Chronos de Zurich.